Mode d'emploi

Page 1

Compléter les données d'identification du demandeur

Attention à la lisibilité des N° SIRET et N° de cheptel

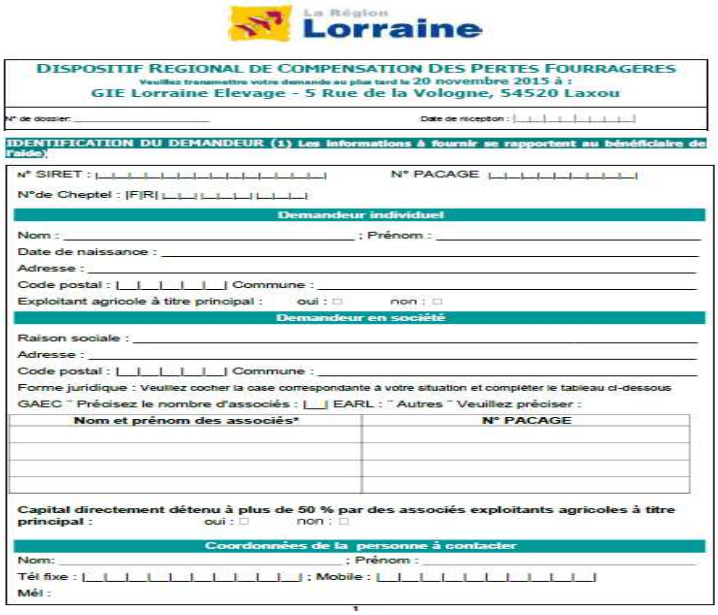

La Région Lorraine

DISPOSITIF REGIONAL DE COMPENSATION DES PERTES FOURRAGERES

Veuillez transmettre votre demande au plus tard le 20 novembre 2015 à :

GIE Lorraine Elevage - 5 Rue de la Vologne, 54520 Laxou

N° de dossier : _____ Date de réception : |_|_|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (1) Les informations à fournir se rapportent au bénéficiaire de l'aide)

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° PACAGE |_|_|_|_|_|_|_|_|

N°de Cheptel : |F|R| |_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

Demandeur individuel

Nom : _____ ; Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Exploitant agricole à titre principal : oui : ☐ non : ☐

Demandeur en société

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Forme juridique : Veuillez cocher la case correspondante à votre situation et compléter le tableau ci-dessous

GAEC " Précisez le nombre d'associés : |__| EARL : " Autres " Veuillez préciser :

Nom et prénom des associés*	N° PACAGE

Capital directement détenu à plus de 50 % par des associés exploitants agricoles à titre principal : oui : ☐ non : ☐

Coordonnées de la personne à contacter

Nom : _____ ; Prénom : _____

Tél fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| : Mobile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mél :

Page 2

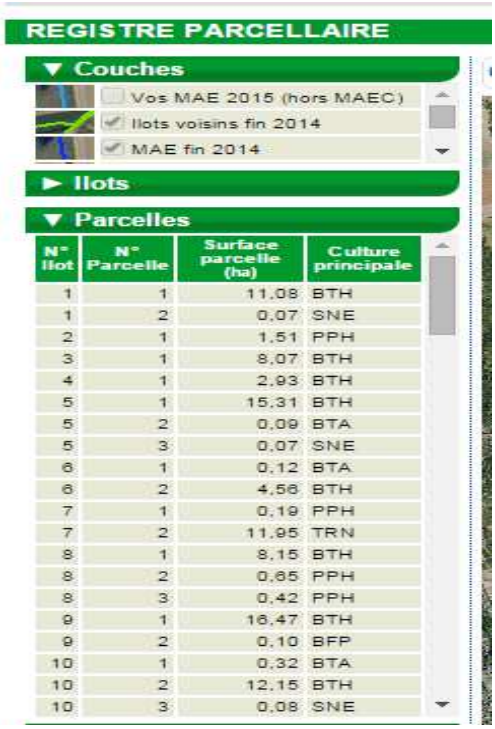

REGISTRE PARCELLAIRE

▼ Couches

Vos MAE 2015 (hors MAEC)

Ilots voisins fin 2014

MAE fin 2014

► Ilots

▼ Parcelles

N° Ilot	N° Parcelle	Surface parcelle (ha)	Culture principale
1	1	11,08	BTH
1	2	0,07	SNE
2	1	1,51	PPH
3	1	8,07	BTH
4	1	2,93	BTH
5	1	15,31	BTH
5	2	0,09	BTA
5	3	0,07	SNE
6	1	0,12	BTA
6	2	4,56	BTH
7	1	0,19	PPH
7	2	11,95	TRN
8	1	8,15	BTH
8	2	0,65	PPH
8	3	0,42	PPH
9	1	16,47	BTH
9	2	0,10	BFP
10	1	0,32	BTA
10	2	12,15	BTH
10	3	0,08	SNE

Si vous avez fait votre dossier PAC à la FDSEA, un récapitulatif de vos surfaces 2015 par culture vous a été remis avec l'accusé de réception de votre déclaration.

Vous pouvez vérifier vos surfaces PAC déclarées en 2015 sur TelePAC dans l'onglet registre parcellaire de votre dossier en ouvrant la liste des parcelles à gauche de l'écran.

Si vous êtes utilisateur d'Excel, vous pouvez récupérer vos données en utilisant la méthode suivante :
http://www.fdsea57.fr/sites/d57/pac/pac_2015/recuperer_totaux_cultures.pdf

Taux de spécialisation

A - SAU de l'exploitation		
B - Surface Fourragère Totale (Prairies permanentes et temporaires, maïs ensilage, luzerne, trèfle)		≥ 30 ha oui ☐ · non : ☐
C - Taux de spécialisation (B/A)	C	≥ 40% oui ☐ · non : ☐
D – Surface cultivée en maïs fourrage		
E – Taux de Fourrage Maïs (D/B)	E	

Les données doivent être renseignées au regard de l'assolement déclaré au titre de la PAC 2015

Critères liés au cheptel

Bovins : le nombre d'UGB pris en compte est calculé au 01/10/2015 sur la base des effectifs BDNI

Ovins Caprins: effectifs déclarés à l'aide ovine à la déclaration PAC

Type de bétail	Calcul de conversion	Résultat
Vaches laitières	.....x 1,45	
Vaches allaitantes	.....x 0,9	
Mâles de 0 à 12 mois	.....x 0,5	
Femelles de 0 à 12 mois	.....x 0,5	
Mâles de 12 à 24 mois	.....x 0,9	
Femelles de 12 à 24 mois	.....x 0,7	
Mâles de plus de 24 mois	.....x 1	
Femelles de plus de 24 mois	.....x 0,9	
Chèvres	.....x 0,3	
Brebis	.....x 0,17	
Total (F)		
Vérification de conformité		Total UGB ≥ 40 oui ☐ non : ☐ 0,9<F/A<2,2 oui ☐ non : ☐

Ne pas compléter les effectifs bovins :
les infos BDNI seront directement transmises au GIE par le service Elevage de la Chambre d'Agriculture

Ovins ou caprins : reporter l'effectif de votre demande d'Aide Ovine ou Caprine déposée en janvier 2015.

CALCUL DE L'AIDE SOLLICITEE

Forfait maximal sur critère SFT	x	C - Taux de spécialisation	+	Forfait maximal sur critère maïs	x	E – Taux de Fourrage Maïs	=	F -Total Aide calculée
1 000 €	x	= C	+	1000 €	x	= E	=	€
G - Aide sollicitée après écrêtage (1500 € si F>1500 et 0 € si F<400 €) =								€

Calculer l'aide demandée

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- **Je demande (nous demandons)** à bénéficier du Dispositif Régional de Compensation des Pertes Fourragères
- **J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :**
  - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
  - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
  - être à jour de mes obligations fiscales et sociales
  - n'avoir fait qu'une seule demande d'aide dans le cadre de cette mesure
  - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur,
  - que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire ou n'est pas en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ne disposant pas d'un plan arrêté par le tribunal,
  - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 15 000 € par exploitation au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole ») publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.
- **Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**
  - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par
  - l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
  - accepter et faciliter les contrôles
- **J'autorise l'établissement de l'élevage du département du siège social de l'exploitation à transmettre les effectifs animaux de mon exploitation au GIE Lorraine Elevage .**

IMPORTANT :
Je suis informé(e) (nous sommes informés) que

- l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont le GIE Lorraine Elevage, le Conseil Régional de Lorraine et le Ministère en charge de l'agriculture. Conformément à la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir des informations me concernant, je peux m'adresser à la Région Lorraine.
- L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète

Fait à : Le
Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:
(Du gérant en cas de forme sociétaires)

ATTENTION : Tout dossier transmis sans l'annexe 1 dument complétée et signée (1 exemplaire par associé dans le cas des GAEC) sera déclaré inéligible

Page 3 : Ne pas oublier de dater et signer

Annexe 1 : aides de minimis agricole

Pour les GAEC : 1 exemplaire par associé (répartir les aides perçues entre les associés)

Annexe 1 : Attestation Relative aux aides de minimis agricole

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.

Je sous signé(e) atteste sur l'honneur :

- A) avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » **agricole** (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 ou au règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) [1]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
ATR 1er versement		**1er octobre**	**= 0,85% de l'avance**
Total (A) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		**Total (A) =**	€

- B) avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » **agricole** (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 ou au règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
ATR 2ème versement			
Total (B) des montants d'aides de minimis agricole déjà perçus		**Total (B) =**	**?** €

- C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « **de minimis** » **agricole (règlement (UE) n° 1408/2013) :**

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	**Total (C) =**	**= G page 2** €
Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond *de minimis* agricole	**(A)+(B)+(C)=**	**= A + C**

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » agricole perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 15 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

☒ J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG)

☐ J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG). **Dans ce cas je complète également l'annexe 1 bis.**

Date et signature

Cadre A :
Minimis avance PAC du 1er octobre (ATR) = *infos sur votre compte Telepac – rubrique mes courrier ou calcul à partir de la somme virée (0,85% du montant)*

+ le cas échéant : crédit d'impôt bio ou crédit d'impôt remplacement

Cadre B : **ne pas indiquer de montants**

ATR 2ème versement
+ le cas échéant : FAC (fonds d'allégement des charges)
Aide complémentaire Agri-Bio
Aide complémentaire assurance récolte

Cadre C
Reporter le montant de l'aide calculée en bas de page 2 (ligne G)

Faire le total A+C

Cocher uniquement la 1ère case

Date et signer

FDSEA 57
Service Syndical/AB